

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



CONSEIL SPÉCIALISÉ

CONCEPTION ET AMÉNAGEMENT BÂTIMENT JUSQU'AU PERMIS DE CONSTRUIRE

Je bénéficie d'une **expertise** pour réfléchir et **optimiser** l'aménagement de mon **bâtiment** (bâtiment d'élevage, stockage du matériel, local de transformation).

Les + AVANTAGES

- + Une prise en charge possible jusqu'au dépôt du permis de construire
- + Une assistance architecturale
- + Une expérience reconnue avec un regard extérieur

Vous avez un **projet de construction** ou d'aménagement d'un bâtiment existant ? La Chambre d'agriculture vous accompagne en plusieurs étapes, de la **faisabilité réglementaire** aux vérifications de la **constructibilité** de votre projet, en passant par son aménagement jusqu'au dépôt du permis de construire (avec assistance architecturale le cas échéant).

L'innovation est dans notre ADN !

www.yonne.chambagri.fr

Je bénéficie d'une **expertise** pour réfléchir et **optimiser** l'aménagement de mon **bâtiment** (bâtiment d'élevage, stockage du matériel, local de transformation).

Les OBJECTIFS

- **Implanter** mon projet au meilleur endroit avec une prise en compte des contraintes d'urbanisme et du terrain.
- **Bénéficier** de conseils en aménagement pour gagner en confort de travail et optimiser les m².
- **Me décharger** de contraintes administratives en déléguant la réalisation et le dépôt de mon permis de construire.

De l'idée au projet jusqu'à la réalisation, il m'a fallu 8 mois. Je réfléchissais à l'agrandissement de ma stabulation tout en recherchant à améliorer l'ambiance du bâtiment existant. J'ai visité d'autres stabulations dans le cadre des portes ouvertes Bâtiment et les rencontres avec l'expert de la Chambre d'agriculture m'ont permis d'avoir aujourd'hui un outil de travail optimale aussi bien pour moi que pour mes vaches allaitantes.

Marc, éleveur dans l'Auxerrois



Le CONTENU

Niveau 1 :

Étude de la faisabilité réglementaire du projet.

Niveau 2 :

Relevé de terrain et conseil de conception d'aménagement du bâtiment.

Niveau 3 :

Réalisation des plans complets pour le dépôt du permis de construire (avec assistance architecturale si nécessaire).

En option :

Diagnostic pour dimensionner les ouvrages de stockage des effluents (DEXEL).



Bon à savoir :

Sur les bâtiments existants, nous réalisons des **diagnostics d'ambiance**, des **estimations financières** et des **conseils d'aménagement** et **adaptation** du bâtiment. Si votre projet est éligible au Plan Stratégique National (PSN), nous pouvons vous accompagner dans le montage de votre dossier de financement.

Les MODALITÉS



Prestation individuelle
à destination
de **tous les agriculteurs.**



Étude



Durée variable
en fonction du
niveau choisi



Tarif sur devis en
fonction du niveau
choisi et du projet

Votre interlocuteur

Isabelle DEGROOTE

Conseillère spécialisée en bâtiment.
Tél : 03 86 94 22 12 - 06 73 67 08 66
i.degroote@yonne.chambagri.fr

Chambre d'agriculture
de l'Yonne
14 bis rue guynemer
CS 50289
89005 AUXERRE



09/02/2024